

ddl@didierlaurent.fr

Paris, le 02 avril 2007.



– OBJET : complémentaire santé des patients

Cher Monsieur,

Je vous informe qu'il vous est possible, concernant vos patients à intervention programmée, de faire en sorte qu'ils aient la possibilité de souscrire une complémentaire formule « frais réels » qui prenne en charge la totalité de vos dépassements d'honoraire.

Le plus simple pourrait être de nous les adresser systématiquement afin de les aider à faire le point sur ces questions : c'est notre rôle de les renseigner et de les conseiller.

Les points forts proposés :

- Dépassements secteur 2 frais réels en hospitalisation.
- Supplément de chambre particulière remboursé aux frais réels.
- Adhésion possible **sans délai d'attente ni questionnaire d'antécédent.**
- Accord de prise en charge et règlement sous 15 jours.

Vous trouverez ci-joint quelques tracts destinés à vos salles d'attente.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Denys Didierlaurent

Pour vous Docteur : à votre disposition en matière d'assurance de responsabilité médicale professionnelle, prévoyance, indemnités journalières, invalidité, « mains », retraite madelin, placement assurance vie, complémentaire santé de votre famille.